



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

5 novembre 2012

Le Valais engage de nouveaux moyens pour une intégration réussie

(IVS).- Le Valais a réalisé une brochure et un site internet afin de mieux informer les personnes qui s'installent dans le canton. Traduite en huit langues, la brochure présente des informations dans le domaine du travail, de la santé, de l'école ainsi que diverses formalités administratives. Ces données sont également consultables sur le site www.vs.ch/integration. Quelque 160 nationalités sont représentées en Valais, soit environ 21% de la population.

Sur demande de la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, le Bureau cantonal de l'intégration a réalisé une brochure et un site Internet. Traduite en huit langues, la brochure sera distribuée à l'ensemble des communes valaisannes. Elle contient toutes les informations utiles pour les personnes qui s'installent dans le canton.

L'information aux migrants constitue un point central de la politique d'intégration. Cette politique relève de la compétence de la Confédération, des cantons et des communes.

Dès lors qu'une personne est autorisée à séjourner durablement dans le canton, elle doit être informée de notre mode de vie. L'intégration suppose à la fois que les étrangers soient disposés à s'intégrer et que la population résidente fasse preuve d'ouverture à leur égard.

Le premier contact, qui a lieu en règle générale au niveau des communes, est essentiel. C'est à ce moment-là que le processus d'intégration démarre. La nouvelle brochure de bienvenue facilitera la tâche des communes, mais également celle des personnes migrantes.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la conseillère d'Etat, Esther Waeber-Kalbermatten - 079 248 07 80

www.vs.ch/integration

